



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE – 18 RUE PAUL HELBRONNER

UN APPARTEMENT TYPE 5 EN COPROPRIETE DE 92,15 m2 AU 2EME ETAGE
AVEC CAVE ET PARKING.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 27 OCTOBRE 2020 à 14 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier

Visite prévue sur place le JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 16 heures par le ministère de la SCP N'KAOUA,
Huissiers de Justice à GRENOBLE

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38) – 18 rue Paul Helbronner, dans un ensemble immobilier dénommé
cadastré section ES numéro 13 14 et 23 et plus précisément ES 13, les biens ci-après :

- Un appartement de type 5, en copropriété, au deuxième étage, d'une superficie de 92,15 m2 avec cave
et parking.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL
GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution
des saisies Immobilières près le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE le 27 Septembre 2019.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra
être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère
qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 60.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 6.000 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une
caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

www.bastille-avocats.fr

*Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY –
BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour
prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de
GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.*